

Autorisation de renouvellement de contrat (CUI) des personnels de droit privé

Séance

Numéro de séance : 05/2013-2014

Numéro d'enregistrement : 30/14

Année Scolaire : 2013/2014

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 18

Quorum : ATTEINT / NON-ATTEINT, CA à reconvoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 18/03/2014

Réuni le : 31/03/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
-- Le chapitre IV du Code du travail

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise à procéder au renouvellement du Contrat Unique d'Insertion de Madame Sandrine DECROIX pour un an, soit du 24 mai 2014 au 23 mai 2015, au poste d'Agent d'Entretien Polyvalent.

Nombre de pièces jointes : 0

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay-La-Buissière

Le 01/04/2014

Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

01/04/2014

Date de publication :

01/04/2014

Date d'exécution :

15 jours après transmission et publication

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi CARNOT
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUSSIÈRE CEDEX



Acte de l'Action Éducatrice

du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

CREATION DU BTS TECHNICO COMMERCIAL VENTE DE VEHICULES ET DE PIECES DETACHEES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Séance

Numéro de séance : 05/2013-2014

Numéro d'enregistrement : 31/14

Année Scolaire : 2013/2014

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 18

Quorum : ATTEINT / NON ATTEINT, CA à reconvoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 18/03/2014

Réuni le : 31/03/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L421-4, L421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la création du BTS Technico Commercial Vente de Véhicules et de Pièces Détachées en contrat de professionnalisation dès la rentrée scolaire 2014/2015.

Nombre de pièces jointes : 0

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay-La-Buissière

Le 01/04/2014

Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

01/04/2014

Date de publication :

01/04/2014

Date d'exécution :

15 jours après transmission et publication